GÉRER LES HAIES, LES ARBRES ET LES BANDES ENHERBÉES SUR MON EXPLOITATION

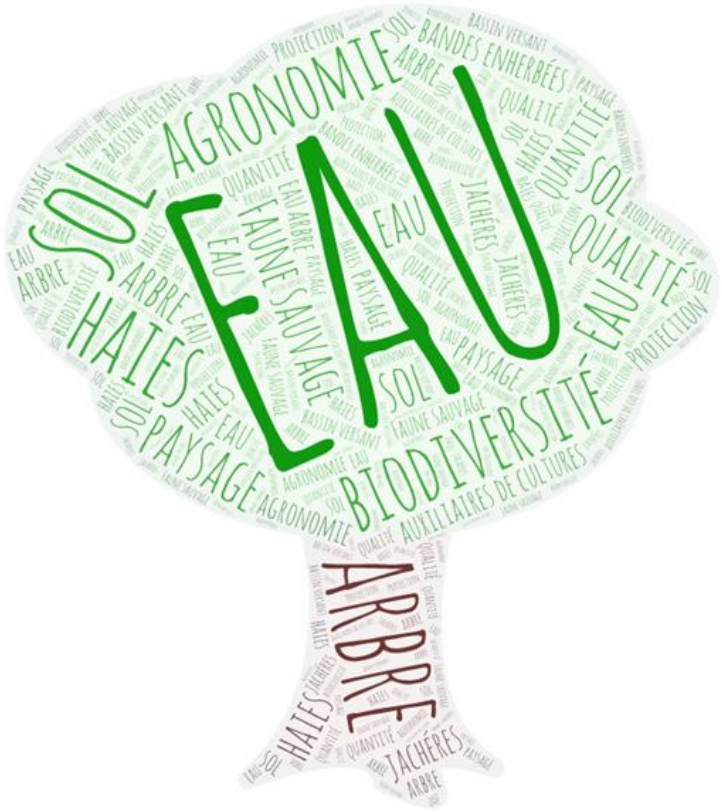

La Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres, Le Syndicat Mixte de la Boutonne et le SMAEP 4B vous proposent de réaliser gratuitement un diagnostic environnemental sur votre exploitation.

VOS INTERLOCUTEURS SONT :

Alexandra BARON
Chargée de développement
abaron@chasse-79.com
06-07-09-36-26

Nathalie DESWARTVAEGHER
Animatrice Contrat Territorial
contrat.boutonne@orange.fr
05-46-32-12-99

Elise VILCHANGE et Clara BAYOL
Animatrices territoriale Re-Sources
re-sources.smaep4b@orange.fr
05-49-07-74-31

LES OBJECTIFS

- Protéger la biodiversité et la qualité de l'eau
- Sensibiliser
- Favoriser l'infiltration de l'eau et limiter les ruissellements
- Aménager les espaces

LES ÉTAPES DU DIAGNOSTIC

1 INFORMER

Une rencontre avec l'agriculteur est réalisée pour présenter le contexte, les enjeux et le déroulement du DETA. IL faut localiser sur les plans cadastraux les éléments naturels et paysagers à relever.

2 DISCUTER

Un questionnaire préalable au DETA est remis à l'agriculteur pour connaitre le fonctionnement global de l'exploitation et établir un plan d'action à mettre en oeuvre pour une meilleure gestion de la biodiversité.

3 RELEVER ET CARTOGRAPHIER

La cartographie du diagnostic met en lumière les observations relevées sur les connexions du paysage, les pentes, les dolines, vallées sèches et tout élément topographie. Une première cartographie prévisionnelle des aménagements proposées est effectuée à l'issue du relevé.

4 VALORISER

Une seconde rencontre entre les maîtres d'oeuvre du DETA et l'exploitant est faite. Il s'agit d'expliquer l'intérêt des préconisations qui sont proposées, de faire comprendre le fonctionnement écologique du territoire et d'ajuster ensemble des préconisations. Un compte-rendu est fourni à l'agriculteur qui comprend un bilan des propositions et la cartographie détaillée des relevés.

5 AMENAGER

Les propositions validées par l'agriculteur seront mises en place dans les années à suivre : haies, bandes enherbées, couverts... Un contrat est signé par l'exploitant qui s'engage à réaliser les travaux d'aménagement dans les 2 ans suivant le DETA.

LES DIFFÉRENTS AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS

	Les Haies	Les bandes enherbées	Couverts végétaux d'intercultures	Jachères faune sauvage
	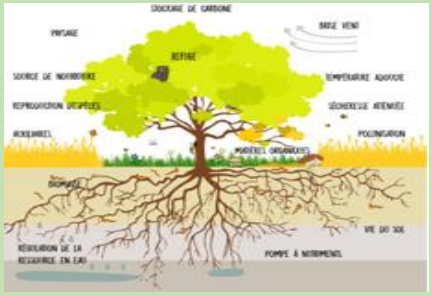			
Avantages	**Clôture naturelle** pour le bétail, **protection des cultures** grâce à leur effet brise-vent, favorisent les **auxiliaires de culture**, **limitent l'érosion du sol** et le réchauffement climatique.	Couvert favorable aux **insectes pollinisateurs**, aux **auxiliaires de culture** et à la **petite faune de plaine.**	**Lutte contre l'érosion**, conservation de **la matière organique** du sol et **captage de l'azote**, favorise les **auxiliaires de culture** et création de **zones tampons.**	**Limite le développement d'adventices** en favorisant les **auxiliaires de cultures**, création de **zones tampons,** lieu de repos, nourriture et reproduction pour la **petite faune**, création de **corridors écologiques.**
Aides financières de la part de la Fédération des Chasseurs 79	- Plants fournis gratuitement (dans la limite de 400 mètres linéaires par projet de plantation). - Le paillage, le travail du sol ainsi que les protections gibier restent à la charge du propriétaire.	- Fourniture des semences - Pour une bande de moins de 6m de large : Prise en charge de 300 €/ha par la FDC 79 (dans la limite de 3h pour 100ha) et 100 €/ha par le détenteur de droit de chasse volontaire.	Achat des semences auprès de l'ACCA locale, avec aide possible du détenteur de droit de chasse volontaire, sous forme de partenariat.	Prise en charge des semences et compensation financière de 92 €/ha (plafonné à 2h/1000 ha chassable).

AVEC LA PARTICIPATION FINANCIÈRE :

Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres

ReSources — AGIR POUR L'EAU POTABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Région Nouvelle-Aquitaine

Agence de l'eau Adour-Garonne

TÉMOIGNAGE DE M. FRANCOIS DURGAND (EARL L'ABREGEON), diagnostic réalisé en 2018

Comment avez-vous eu connaissance de cette action ?

J'ai souhaité participer à cette action pour maintenir au mieux les dispositifs enherbés et arborés déjà existants sur mon exploitation, et savoir s'il y avait la possibilité d'en créer de nouveaux. En participant à cette action je souhaitais montrer l'exemple pour faire évoluer les pratiques. Il y a encore trop d'arrachage de haie qui sont réalisés chaque année, alors q'elles ont de nombreux avantages et que c'est plus joli en bordure de parcelle !

Que vous a apporté la réalisation du diagnostic ?

Il m'a permis de prendre du recul sur mes pratiques et d'échanger afin que mon plan de gestion des haies et des bandes enherbées soit conduit en faveur du développement de la faune sauvage et de la protection de la qualité de l'eau. Les propositions d'aménagements qui m'ont été faites suite au relevé de terrain tiennent compte de ces deux éléments et j'ai pu valider ce qui me semblait intéressant de mettre en place.

Quelle est la prochaine étape ?

Après avoir validé les propositions d'aménagements, j'ai signé une charte qui m'engage à mettre les aménagements en place dans les deux ans. J'ai même réalisé des plantations en plus de ce qu'il était prévu à l'origine ! J'ai également pu bénéficier du soutien financier et technique de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres pour réduire les coûts restant à ma charge, grâce au programme Re-Sources et au projet de territoire du SYMBO.